

Carte blanche

Procès Péan : le discours de la méthode

Pierre Brana, Alain Destexhe

Le Soir, 9 septembre 2009

Les auteurs dénoncent la nature nauséabonde du livre de Pierre Péan, « Noires fureurs, blancs menteurs », attaqué en France par SOS Racisme. Pour eux, la logique qui structure le livre, qui veut rendre les victimes responsables de leur propre génocide, est fautive et infamante pour les victimes. La grille de lecture de Péan confine au racisme. Et sa méthode témoigne d'un manque de professionnalisme coupable.

Alors que s'ouvre aujourd'hui en France le procès en appel intenté par SOS Racisme contre Pierre Péan pour diffamation raciale et incitation à la haine raciale pour certains passages de son livre *Noires Fureurs, blancs menteurs*, consacré au Rwanda, nous souhaitons apporter notre témoignage.

Nous avons été respectivement co-rapporteur de la Mission d'information parlementaire française de 1998 sur la tragédie rwandaise, et secrétaire de la Commission spéciale du Sénat belge de 1997 sur les événements du Rwanda en 1994. Élus, nous sommes particulièrement attachés à la séparation des pouvoirs, et ne souhaitons évidemment pas nous immiscer dans le débat judiciaire. Nous sommes tout autant attachés à la vitalité du débat démocratique, et c'est

pour cette raison que, forts du travail accompli dans ces Commissions parlementaires, il nous apparaît impératif de rappeler quelques éléments simples.

Tout d'abord, la logique qui structure *Noires fureurs, blancs menteurs*, qui veut rendre les victimes du génocide, les Tutsis, responsables de ce génocide, est non seulement fautive, non seulement infamante pour les victimes, mais également en totale contradiction avec toutes les études sérieuses et les conclusions des travaux longs, précis, complexes, de la Mission d'information du Parlement français et de la Commission d'enquête du Sénat belge.

Ensuite, en reprenant dans son ouvrage des formules présentant les Tutsis comme « *une race, l'une des plus menteuses qui soit sous le soleil* », en comparant à plusieurs reprises l'ensemble des Tutsis à « *des menteurs* », en affirmant que, « *pour revenir l'an prochain à Kigali, la Diaspora tutsie a pratiqué avec efficacité mensonges et manipulations* », ou que les associations de Tutsis, « *ont infiltré les principales organisations internationales et d'aucuns parmi leurs membres ont su garder des très belles femmes tutsies vers les lits appropriés* », Pierre Péan adopte une grille de lecture faite de fantasmes et de clichés racistes.

Notre travail au sein des Commissions parlementaires de Belgique et de France est formel : ces citations font écho à la grille de lecture raciste qui a structuré la pensée et permis le passage à l'acte des génocidaires, faisant plus de 800.000 victimes entre avril et juillet 1994.

Mais comment s'étonner de cet « étrange » parti pris de Pierre Péan quand on sait que ce dernier a choisi de s'inspirer de sources douteuses s'il en est, à l'instar de Paul Dresse, qu'il présente comme un simple « *agent territorial* » belge, sans préciser qu'il fut un écrivain nationaliste admirateur de Maurras, très lié aux rexistes belges pronazis ?

Enfin, la méthode de l'autoproclamée « enquête » de Pierre Péan laisse perplexe. D'approximations et d'erreurs à répétition en manque flagrant de recoupement des sources, son livre fait preuve d'un amateurisme coupable. Mais comment s'en étonner quand on sait que celui qui se présente comme un enquêteur de terrain, auteur d'un livre de plus de 500 pages sur le Rwanda affirmant apporter des révélations sulfureuses, assure lui-même ne s'y être jamais rendu de sa vie ?

Un exemple parmi tant d'autres de la légèreté stupéfiante avec laquelle Pierre Péan a mené son « enquête » concerne la question des missiles utilisés pour perpétrer l'attentat contre l'avion du Président rwandais Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994, qui fut le signal déclencheur du génocide. L'auteur reprend la thèse selon laquelle ces missiles seraient des sol-air de type SAM 16 faisant partie d'un stock répertorié par l'armée soviétique, qui les aurait vendus à l'Ouganda, qui les aurait à son tour rétrocédés au Front Patriotique Rwandais tutsi. Il croit

ainsi tenir la preuve de la culpabilité du FPR dans l'attentat contre l'avion, donc de sa responsabilité dans le déclenchement du génocide.

Or, la thèse de Pierre Péan est en contradiction totale avec les travaux méthodiques de la Mission d'information du Parlement français, qui a établi que ces fameux missiles n'étaient pas ceux qui ont été tirés contre l'avion présidentiel. Et pour cause : ils sont brusquement apparus, en photos, sur un document officiel le 24 mai, soit plus d'un mois et demi après l'attentat. Or, dans ce document militaire, « *il n'est fait à aucun moment mention de l'auteur de ces documents photographiques, ni du lieu de leur prise, ni des conditions de leur acheminement vers les administrations centrales françaises, ce qui altère singulièrement la portée de ces éléments* », rappelle le rapport de la Mission du parlement français. Comme le note ce rapport, sur les photos, « *le tube est en état, les bouchons aux extrémités de celui-ci sont à leur place, la poignée de tir, la pile et la batterie sont présents.* » Conclusion évidente : « *il est probable que les lanceurs contenant les missiles n'aient pas été tirés* », et ne sont logiquement pas ceux qui ont détruit l'avion.

On nous a parfois reproché, en tant qu'enquêteurs de Commissions parlementaires, d'avoir été trop précautionneux, d'avoir toujours cherché à recouper nos informations, d'avoir cherché la vérité des faits sans a priori idéologique, d'avoir tenté de comprendre le génocide au Rwanda sans les facilités intellectuelles d'une vision coloniale, de n'avoir affirmé que ce dont nous étions absolument sûrs. Nous revendiquons cette prudence, gage d'honnêteté intellectuelle. Elle nous est imposée par l'ampleur de la tragédie, par la gravité

des responsabilités à établir et par le respect dû aux rescapés et aux morts.

Nous nous estimons donc en droit de demander à ceux qui s'expriment sur le génocide des Tutsis de faire de même.

Pierre Brana, Ancien député français, secrétaire de la commission des

Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, co-rapporteur de la Mission d'information parlementaire de 1998 sur le Rwanda.

Alain Destexhe, Sénateur, secrétaire de la Commission spéciale du Sénat belge de 1997 sur les événements du Rwanda en 1994.